



Que puis-je acheter sur internet ?

Par **Visiteur**, le **19/03/2007 à 13:25**

Vous pouvez presque tout acheter sur internet, du dernier album de votre artiste préféré aux places de spectacle en passant par votre voyage de nocces.
Néanmoins, certains achats sont interdits dès lors qu'il s'agit de produits dont la vente est prohibée en France comme par exemple les organes humains, les objets volés, les animaux protégés, certains produits à base d'amiante, les contrefaçons de grandes marques, les versions piratées de logiciels ou d'albums.
En outre, l'importation de certains produits non interdits en France est soumise à des conditions strictes. Cela est le cas des armes, munitions de guerre, certains végétaux, des médicaments, des parfums, des articles relevant du contrôle de la librairie opérée par le ministère de l'intérieur ou du tabac. Pour cela, il est souvent nécessaire d'obtenir une autorisation préalable. Le site internet des douanes tient une liste plus exhaustive et des autorités habilitées à délivrer de telles autorisations.
En cas de non respect de ces règles, vous vous exposez à des sanctions pénales ou financières.
droitdunet